

Composition des Commissions Pédagogiques

Le Président de l'Université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D.613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération N°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 en date du 1^{er} avril 2021 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'UFR de Médecine.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques se tenant durant l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année D.F.G.S.M. (L2)

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3ème année D.F.G.S.M. (L3)

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1ère année D.F.A.S.M. (MM1)

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2ème année D.F.A.S.M. (MM2)

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3ème année D.F.A.S.M. (MM3)

Président : Denis ANGOULVANT

Membres : David BAKHOS

Marie-Frédérique LARTIGUE

Philippe GATAULT

Suppléant : Thomas GARGOT

Article 2.

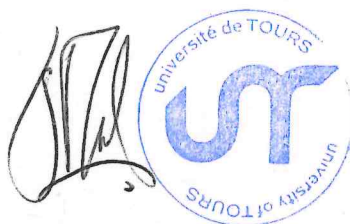
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université,

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 15 juillet 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation
et de la vie universitaire

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'UNIVERSITY OF TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Florent MALRIEU